Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2020)

Heft: 5: Edition spéciale à l'occasion des 25 ans d'Aide et soins à domicile Suisse

Artikel: Aide et soins à domicile Suisse - les principaux événements en 25 ans

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-928293

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aide et soins à domicile Suisse – les principaux événements en 25 ans

1995

- L'**Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) existe depuis le 1er janvier 1995**. Elle a été fondée le 1er décembre 1994 par les délégués de l'Association suisse des organisations d'aides familiales (ASOAF) et de la Fédération suisse des services de santé communautaire (FSSC). 24 associations cantonales d'aide et de soins à domicile à but non lucratif adhèrent à la nouvelle association (il manque LU, OW, SG, UR). Le **logo** de l'association, choisi en décembre 1994, est introduit.
- Le Comité central se penche aussitôt sur l'introduction imminente de la **loi fédérale sur l'assurance-maladie** (LAMal) et sur la **situation financière** précaire de l'association. Il s'oppose également à la décision de **réduire les contributions de l'AVS** aux organisations d'aide et de soins à domicile en vertu de la LAVS 101bis.
- La **première Assemblée des délégués** (AD) aura lieu à Berne. Les quelque 90 délégués décident de s'opposer fermement à la suppression des **prestations d'économie domestique** dans le catalogue des prestations LAMal, prévue par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). L'AD approuve l'adhésion des **associations cantonales de Lucerne et d'Obwald**.
- A partir du mois de mai, **Beatrice Mazenauer** reprend le poste de secrétaire centrale, remplaçant ainsi Esther Mischler, secrétaire générale de l'ASOAF durant de nombreuses années, qui a activement contribué à la fusion de l'ASOAF et de la FSSC.
- L'**ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)** présentée par la Confédération en septembre stipule quelles prestations de soins à domicile seront remboursées par l'assurance obligatoire des soins (AOS) à partir de 1996. Les prestations d'économie domestique n'en font pas partie.

1996

- La **loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)** entre en vigueur le 1er janvier; le processus exigeant de mise en œuvre commence dans tous les cantons.
- Les deux dernières **associations cantonales** manquantes, **Uri** et **St-Gall**, rejoignent l'ASSASD.
- A partir du mois de mars, le **Secrétariat central** de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile à Berne sera au complet, avec six collaboratrices et collaborateurs permanents. L'ASSASD est représentée dans le groupe de travail de l'OFAS qui révise les **directives relatives au subventionnement par l'AVS** pour les organisations d'aide et de soins à domicile.

1997

- Le **3e congrès de l'ASSASD** aura lieu à Berne avec 1200 professionnels de l'aide et des soins à domicile sous la devise «Profils d'avenir».
- En raison de l'agitation sur la scène politique nationale, l'**INFO**, le bulletin d'information interne de l'association ne paraît que trois fois au lieu de six.
- Un organe de publication officiel est planifié sous le titre de **«Bulletin Aide et soins à domicile»**. Cependant, ce projet d'envergure nationale échoue, tout comme toutes les autres tentatives jusqu'en 2014.
- L'**inventaire** national Aide et soins à domicile est mis à jour sur ordre de l'OFAS. Selon le rapport annuel, «chacun saura désormais ce que son voisin fait».

1998

- Une évaluation de la **première enquête sur le prix coûtant** démontre que le rapport qualité-prix des soins à domicile est bon.
- Le Conseil fédéral approuve des directives concernant les **exigences minimales** pour le personnel qui travaille dans les soins de base.
- Le Conseil fédéral annonce que les **subventions de l'AVS** à des organisations telles que celles d'aide et de soins à domicile se baseront désormais sur des conventions de prestations. Cette nouvelle pratique sera introduite jusqu'à fin 1999.
- Une AD extraordinaire approuve le développement d'un **outil uniforme d'évaluation** des besoins de soins à domicile.

1999

- Selon le rapport annuel, l'ASSASD «communique de plus en plus par **courrier électronique**».
- Le vaste questionnaire sur **les conditions de travail et d'engagement** dans l'Aide et soins à domicile arrive à son terme.

- La **campagne d'image** 1999–2003 est lancée.
- Depuis sa fondation, l'ASSASD s'investit pour que les prestations d'aide et de soins à domicile ne soient pas soumises à la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA). Elle enregistre une victoire: la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) est modifiée dans ce sens.
- L'ASSASD s'oppose fermement depuis 1997 à l'initiative parlementaire du conseiller national Albrecht Rychen. Celle-ci demande **un rationnement rigide des prestations**, également dans les soins à domicile, en se basant sur une prétendue augmentation des coûts dans tous les secteurs de la santé. L'engagement de l'ASSASD est couronné de succès: les soins à domicile sont retirés de l'initiative.

2000

- Selon le rapport annuel, une étape importante dans la promotion de la qualité est franchie avec la publication du **Manuel Qualité**.
- Dès le milieu de l'année, l'ASSASD dispose d'un **site internet** en français et en allemand: **www.spitexch.ch**.
- Il est désormais possible de faire en Suisse **des études universitaires en sciences infirmières**. Dès lors, les infirmières et infirmiers formés au niveau académique deviennent de plus en plus importants dans l'Aide et soins à domicile.
- Vers la fin de l'année, l'ASSASD donne à toutes les organisations d'aide et de soins à domicile un **plan comptable général**, une réalisation pionnière dans le domaine.

2001

- L'engagement de l'association en matière de TVA porte à nouveau ses fruits: avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LTVA, les prestations d'économie domestique effectuées par les organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif sont également **exonérées de la TVA**.
- Le Comité central élit les membres du **groupe de travail Formation**. Celui-ci élabore un concept de formation afin de préparer les organisations d'aide et de soins à domicile aux nouvelles tâches qui s'annoncent dans le cadre de la réforme du système de formation.
- Quinze organisations testent une version pilote de l'**outil d'évaluation des besoins en prestations de soins à domicile RAI-HomeCare**.
- Le nouveau **groupe de travail Communication** est mis en place afin de coordonner les communications internes et externes.
- La **Conférence des secrétaires généraux** des associations cantonales alémaniques **(GLK)** est créée comme pendant de la Conférence régionale romande et tessinoise (CRRT).

2002

- La présidente Eva Segmüller démissionne en mai, **Stéphanie Mörikofer-Zwez** est élue pour lui succéder.
- L'AD accepte l'introduction du nouvel **outil d'évaluation des besoins en prestations de soins à domicile RAI-HomeCare**. Celui-ci sera introduit progressivement à partir de 2004.
- L'ASSASD publie son premier **Manuel Finances**, le manuel de comptabilité pour les organisations d'aide et de soins à domicile.

2003

- La **campagne d'image** 2003–2006 est lancée, avec comme motifs du fil, du sparadrap et une cuillère en bois. Elle divise le monde de l'Aide et soins à domicile, certains la trouvant moderne, d'autres dépassée.
- Le **4e Congrès national Aide et soins à domicile** a lieu à Bienne, réunissant 950 professionnels de l'aide et des soins à domicile sous la devise «L'Aide et soins à domicile – au cœur de l'action».
- Avec d'autres associations professionnelles, l'ASSASD s'oppose avec succès contre une **«proposition fatale»** de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-CE) dans le cadre de la 2e révision de la LAMal, qui a capoté par la suite: les patients auraient sinon dû contribuer beaucoup plus au financement des soins.

Hier et aujourd'hui: Rapport annuel

1995 1996 1999 2003 2006 2008 2011 2015 2017 2019 avec une édition en ligne plus détaillée

2004

- L'ASSASD reprend la **coordination de la Journée nationale Aide et soins à domicile**. Chaque année, elle choisit une nouvelle devise et met du matériel publicitaire à disposition.
- Un **concept de communication** est développé et introduit.
- L'ASSASD participe depuis des années à la **révision de l'ordonnance sur la formation. C**'est désormais la Confédération et non plus la Croix-Rouge suisse, qui réglemente les titres dans les professions de santé et le nouveau système de formation suisse se met progressivement en place (aide en soins et accompagnement AFP, ASSC/ASE, ES, HES, EP Soins de longue durée et examens professionnels supérieurs EPS).
- Le peuple dit oui à la **réforme de la péréquation financière** et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). La responsabilité pour les services d'aide et de soins à domicile sera donc transférée intégralement à la Confédération et aux cantons à partir de 2008.

2005

- La **Communauté d'intérêts Financement des soins** est créée avec la participation de l'ASSASD.
- L'Aide et soins à domicile à but non lucratif se dote d'un **Corporate Design Manual**. Le logo de l'ASSASD sera adapté et la visibilité de l'association devient plus homogène au niveau suisse.
- L'**OdASanté**, l'organisation nationale faîtière du monde du travail en santé, est créée. L'ASSASD siège au sein de son comité.

2006

- Le **Manuel Finances** est mis à jour. Il est également disponible sous forme de CD.
- En collaboration avec l'Association Alzheimer Suisse, la campagne **«Vivre à la maison avec Alzheimer – oui, mais comment?»** est lancée.
- Pour la première fois, l'Aide et soins à domicile à but non lucratif prend en charge plus de **200 000 clients**, selon l'OFAS; il s'agit plus précisément de 200 300 personnes, dont 70 % de femmes.

2007

- La **campagne d'image 2007–2010** sous la devise «A vos côtés, toujours» est lancée. Elle mise sur de longs textes plutôt que sur des photos.
- En raison du nouveau système de péréquation financière (RPT), la Confédération ne soutiendra que les activités et les tâches de coordination à l'échelle nationale à partir de 2008. Pour cette raison, un **contrat de prestations** est conclu pour la première fois **avec l'OFAS** qui règle les futures contributions fédérales à l'ASSASD.
- La poursuite de la **statistique de l'aide et des soins à domicile** est assurée. L'OFS en assumera désormais la responsabilité à la place de l'OFAS.

2008

- En juin, après quatre ans de délibération, les Chambres fédérales adoptent le **nouveau régime de financement des soins.** Celui-ci comprend des éléments essentiels pour les soins à domicile, comme la participation des pouvoirs publics aux coûts des soins et la limitation de la participation du patient.
- En octobre, après de nombreux allers-retours, la convention sur la mise en œuvre de l'**évaluation des besoins en soins psychiatriques ambulatoires** est conclue avec santésuisse. Ces derniers sont donc reconnus comme une prestation obligatoire dans l'AOS.
- Le test pilote pour le **projet sur les indicateurs de qualité** basé sur RAI-HomeCare est achevé.
- L'AD approuve la **stratégie de l'ASSASD 2015**.
- Le **Secrétariat central déménage** de la Belpstrasse au Sulgenauweg à Berne.

2009

- La plateforme **www.spitexjobs.ch** est lancée.
- **L'E-Newsletter** destinée aux organisations de base est introduite.
- La **revue** alémanique **«Schauplatz»** est entièrement restructurée; l'ASSASD devient co-éditrice au côté des dix associations cantonales éditrices. «Schauplatz» est le prédécesseur du «Magazine Aide et Soins à Domicile» qui sera publié à l'échelle nationale.
- L'instrument d'évaluation des besoins **RAI-HomeCare est retravaillé**. En outre, le projet pilote «Indicateurs de qualité dans l'aide et les soins à domicile», qui se base sur les données de RAI-HomeCare, est terminé.

2010

- Le **5e congrès national Aide et soins à domicile** se déroule à Bienne sous la devise «Au cœur de l'action», avec la participation de 850 professionnels de l'aide et des soins à domicile.
- Un nouveau **contrat de prestations** est négocié avec l'OFAS.
- L'ASSASD lance pour la première fois une vaste **étude scientifique:** SwissAgeCare-2010. Les premiers résultats montrent que l'allègement de la charge des proches aidants doit être un objectif central du travail politique de l'association.
- Une **convention administrative nationale** sur les soins de longue durée est négociée avec santésuisse; RAI-HomeCare est reconnu par les assureurs.
- La 2e édition du **Manuel Qualité**, entièrement révisée, est publiée.

2011

- **Walter Suter** succède à Stéphanie Mörikofer-Zwez à la présidence.
- Le **nouveau régime de financement des soins** est introduit; sa mise en œuvre occupera l'association pendant plusieurs années. Les patients, les assureurs-maladie et les financeurs résiduels se partagent désormais les coûts des soins à domicile.
- La 3ème édition du **Manuel Finances**, entièrement révisée, est publiée.
- L'instrument d'évaluation **interRAI-HomeCare Mental Health** est disponible en version papier.
- La **campagne d'image 2011–2016** sous la devise «Pour toute la vie» est lancée.
- Le projet d'une **revue suisse spécialisée dans l'aide et les soins à domicile** est lancé.
- La **Journée de formation de l'Aide et soins à domicile** a lieu sur le thème «Faire carrière dans l'aide et les soins à domicile».
- L'étude **«Limites économiques de l'aide et des soins à domicile»** montre que pour les cas de soins légers à moyens, les services d'aide et de soins à domicile sont plus avantageux financièrement que les établissements médico-sociaux (EMS).

2012

- Après de longues négociations, l'OPAS est adaptée avec entrée en vigueur au 1er janvier; **la préparation de médicaments** par les services d'aide et de soins à domicile est prise en charge par les caisses-maladie.
- Une **convention administrative pour les soins aigus et de transition** est conclue avec tarifsuisse, le groupe Helsana et d'autres assureurs.
- Une commission spécialisée est mise en place pour promouvoir les **soins pédiatriques à domicile.**
- Le projet **«Place de travail attrayante dans l'aide et les soins à domicile»** est lancé.

2011

- Le projet eKarus permet l'**échange électronique de données** avec les assureurs à des fins de facturation.
- Le **numéro de téléphone 0842 8040 20** est mis en service dans toute la Suisse pour l'Aide et soins à domicile à but non lucratif.

2013

- La Conférence du futur a approfondi le **travail que réalise l'Aide et soins à domicile avec les proches.**
- Le projet pilote **HomeCareData** sur le pool de données national RAI-HC est lancé. Il se terminera fin 2014; les organisations d'aide et de soins à domicile pourront y adhérer en 2015.
- Des mesures concrètes concernant le travail avec les proches pour tous les niveaux de l'Aide et des soins à domicile sont élaborées dans un **concept cadre.**

2014

- Le premier numéro de la revue spécialisée suisse **«Magazine Aide et Soins à Domicile»** est publié mi-février en français et en allemand, avec un supplément en italien.
- Les nouvelles **lignes directrices** de l'Aide et soins à domicile à but non lucratif définissent les objectifs de développement.
- L'ASSASD participe au hearing de la commission consultative du Conseil des Etats sur le **dossier électronique du patient (DPE)**; elle veut et a besoin d'un tel système, précise-t-elle dans son rapport annuel.
- L'**échange électronique de données** est mis en œuvre; un tiers des organisations d'aide et de soins à domicile envoient leurs factures par voie électronique.

2015

- Lors de l'AD en mai, **Marianne Pfister** succède à Beatrice Mazenauer qui prend sa retraite après vingt ans comme secrétaire centrale.

Hier et aujourd'hui: Collaborateurs, clientes et clients de l'association à but non lucratif

1997
25 600 Collaborateurs
197 000 Clientes et clients

2018
38 850 Collaborateurs
293 457 Clientes et clients

Dès 1997, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) rend public les statistiques d'Aide et soins à domicile et depuis 2007, l'Office fédéral de la statistique. A ce stade, les chiffres arrondis pour 1997, en partie sous forme d'estimations, sont comparés aux chiffres les plus récents, ceux de 2018. Le nombre d'employés et de clients de l'association à but non lucratif a augmenté chacun d'environ 50 %. Le rapport entre les collaborateurs et les clients est resté constant à environ 1:7,5.

2016

- L'ASSASD reçoit le **Swiss Logistics Public Award.**
- L'Aide et soins à domicile occupe la première place dans l'**Atlas du bien commun** de l'Université de St-Gall. Dans les années suivantes, elle ne sera dépassée légèrement que par la REGA.
- La statistique de l'aide et des soins à domicile montre que l'Aide et soins à domicile a franchi pour la première fois la barre des dix millions d'**heures de prestations facturées** dans les soins de longue durée, avec 10 608 348 heures facturées.
- Un **guide de santé** sur les prestations de l'aide et des soins à domicile est publié en douze langues.
- La **Journée nationale de formation de l'Aide et soins à domicile** a lieu à Olten sur le thème «Prêt pour l'avenir».
- L'ASSASD est membre de la plate-forme **Soins palliatifs** lancée par la Confédération et qui remplace la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2015.
- L'ASSASD co-dirige le groupe de travail sur la **stratégie nationale en matière de démence**.
- Le nouveau **site internet** remanié est mis en ligne à l'adresse www.aide-soins-domicile.ch.
- Une enquête nationale sur la **satisfaction au travail** montre que les collaboratrices et collaborateurs de l'Aide et soins à domicile aiment leur travail; le taux de fluctuation du personnel est faible.

2016

- La nouvelle stratégie de marque introduit une **nouvelle présentation visuelle dans toute la Suisse**. L'ASSASD et ses membres partagent ainsi une identité forte et un sentiment d'appartenance à l'Aide et soins à domicile à but non lucratif. Le logo est également adapté à cette fin. L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile devient «Aide et soins à domicile Suisse» qui se profile avec la devise «Pour vous – chez vous». Le «Secrétariat central» devient la «Direction» et le «Comité central» le «Comité».
- Différentes caisses-maladie se retirent de la **convention administrative** avec tarifsuisse. Aide et soins à domicile (ASD) Suisse conclut alors des conventions administratives séparées, la première avec HSK (Helsana, Sanitas et CPT), celle avec la CSS suivra en 2017.
- ASD Suisse introduit son concept de **cours de base d'aide à domicile.**
- L'association renforce son engagement dans le secteur **de la politique et des bases**. La dotation en personnel de la Direction passe de 60 à 140 %. En outre, **le groupe spécialisé Politique** est créé. Et le **conseil Politique** est mis en place avec des conseillères et des conseillers nationaux et aux Etats qui conseillent l'association et reçoivent des informations sur les affaires courantes.

2017

- Suite au dépôt de **l'initiative pour des soins infirmiers forts**, ASD Suisse s'engage pour renforcer les soins, elle soutient le contre-projet indirect à l'initiative proposé en 2019.
- ASD Suisse communique désormais régulièrement sur **Twitter**.
- Pour la première fois, des **partenaires prémium** deviennent des sponsors d'ASD Suisse; il s'agit de Neuroth et de Cosanum.
- La **Journée de formation d'ASD Suisse** s'est déroulée à Olten sur le thème de la démence; elle est ouverte pour la première fois au public.

2018

- Dès janvier, l'application de deux **arrêts du Tribunal fédéral sur le remboursement des produits de la Liste des moyens et appareil** (LiMA) datant de 2017 provoque le chaos ainsi qu'une importante charge de

Hier et aujourd'hui: Les affiches des campagnes d'image au fil des ans

1999–2002

2003–2006

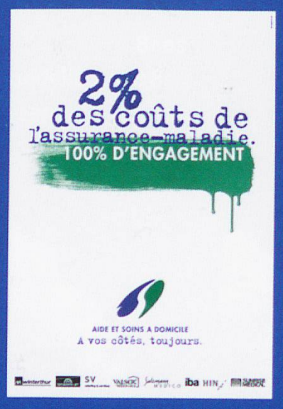

2007–2010

2011–2017

2018–2022

travail supplémentaire pour l'Aide et soins à domicile et les assureurs; ASD Suisse préconise une rémunération adéquate du matériel de soins.

- L'instrument d'évaluation des soins requis des personnes atteintes d'une maladie psychique **interRAI CMHSuisse** est mis en œuvre par voie électronique.
- La **campagne d'image 2018–2022** avec la devise «Pour vous – chez vous» est lancée.
- La Direction d'ASD Suisse déménage du Sulgenauweg à la **Effingerstrasse**, à Berne.
- Un **contrat de subvention** est conclu avec l'OFAS pour les années 2019–2022.
- Le Conseil fédéral décide de **réduire les contributions de l'AOS** aux soins à domicile à partir de 2019. ASD Suisse critique le mauvais signal qui est ainsi envoyé; elle intervient avec une large alliance d'organisations pour souligner que les données à l'origine de cette décision sont insuffisantes et que les autres financeurs devront payer pour les coûts à découvert.
- Une **convention tarifaire** est conclue avec la commission des tarifs médicaux LAA, l'assurance militaire (AM) et l'assurance-invalidité (AI), ce qui garantit un meilleur financement pour les soins pédiatriques à domicile.
- Après la publication de l'**évaluation du nouveau régime de financement des soins** par l'OFSP, qui se déclare satisfait des résultats, ASD Suisse considère au contraire qu'il est nécessaire de prendre de nombreuses mesures, par exemple afin de régler le financement résiduel lacunaire de manière uniforme.
- ASD Suisse s'investit en faveur des soins intégrés, notamment en tant que co-fondatrice de l'association **Plateforme Interprofessionnalité.**
- La statistique de l'aide et des soins à domicile montre qu'en moyenne, **les clients de l'aide et des soins à domicile ont rajeuni;** la proportion de clients âgés de 20 à 64 ans a augmenté de 6 % entre 2011 et 2017, l'augmentation de l'«ambulantisation» du secteur hospitalier se faisant ainsi sentir.

2019

- La commission du Conseil national soumet le **contre-projet indirect à l'initiative pour des soins infirmiers forts.** ASD Suisse le soutient et s'efforce de lutter contre sa péjoration.
- Les **Manuels et documents relatifs à interRAI HCSuisse** existent en français, allemand et italien et la mise en œuvre électronique de cet instrument a commencé. Le site www.aide-soins-domicile-evaluation.ch est mis en ligne à cet effet.
- Le **Colloque d'ASD Suisse** a lieu à Berne sur le thème «Le futur est aujourd'hui – de nouveaux modèles de prise en charge», avec la participation d'environ 230 professionnels.

2019

- **Thomas Heiniger** succède à Walter Suter à la présidence d'ASD Suisse.
- ASD Suisse examine attentivement la proposition de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (**EFAS**); elle la soutient en principe tout en examinant en détail l'intégration des soins.
- ASD Suisse prend des mesures contre la pénurie de personnel. Elle participe notamment à la campagne d'image visant à promouvoir les diplômes de formation du secteur tertiaire dans les soins de longue durée (**projet fédéral ISA**).
- L'Aide et soins à domicile à but non lucratif a vraisemblablement dépassé la barre des **300 000 clients** (2018: 293 457). Les chiffres exacts pour 2019 seront publiés mi-novembre 2020. La barre des 40 000 collaboratrices et collaborateurs a probablement aussi été franchie (2018: **38 850** pour 18 343 postes à plein temps).
- La 4e version révisée du **Manuel Finances** est disponible sur www.aide-soins-domicile-manuel-finances.ch; elle sera introduite par les organisations d'aide et de soins à domicile en 2020 ou 2021.
- En collaboration avec d'autres organisations faîtières, ASD Suisse publie l'étude **«Habitat protégé en Suisse»** initiée par Curaviva Suisse ainsi que le guide **«Facteurs de succès pour la mise sur pied de modèles de soins intégrés».**

2020

- La **pandémie du COVID-19** ébranle également la branche de l'Aide et soins à domicile. Celle-ci joue un rôle essentiel dans tous les cantons pour lutter contre la pandémie et assurer les soins à la population. ASD Suisse informe régulièrement ses membres et plaide pour l'implication de l'Aide et soins à domicile dans les cellules de crise. Elle demande notamment un financement adéquat de tous les coûts supplémentaires que la pandémie a entraîné pour l'aide et les soins à domicile.
- Les contenus de la **Newsletter INFO** paraissent désormais plus fréquemment et sur le nouvel extranet d'ASD Suisse, avec les autres informations internes.
- Les efforts d'ASD Suisse pour trouver une **solution au chaos de la LiMA** conduisent à un succès provisoire: le Conseil national décide que les assureurs-maladie prendront à nouveau en charge le matériel de soins et que la distinction pesante entre l'utilisation par le patient ou par des tiers sera abandonnée.
- Le **poste «Economie»** est créé à la Direction d'ASD Suisse.
- En raison de la pandémie, l'événement anniversaire des **25 ans d'ASD Suisse** est célébré en cercle restreint.

[Calendrier: 25 septembre 2020]